Nations Unies

S/PV.7628



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7628e séance

Vendredi 19 février 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Ramírez Carreño	(Venezuela (République bolivarienne du))
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Zhao Yong
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. De la Calle García
	États-Unies d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 22 janvier 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité (S/2016/70)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2016/138)


16-04398 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 22 janvier 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité (S/2016/70)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2016/138)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : M. Festus Mogae, Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation; M. Moustapha Soumaré, Représentant spécial adjoint de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; et M. Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Mogae, à M. Soumaré et à M. Šimonović, qui participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence respectivement depuis Addis-Abeba, Djouba et Goma.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/70, qui contient une lettre datée du 22 janvier 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/138, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Mogae, de M. Soumaré, de M. Šimonović ainsi que de M. Fodé Seck, Représentant permanent du Sénégal, qui s'exprimera en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole M. Mogae.

M. Mogae (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil de sécurité via visioconférence aujourd'hui.

En octobre 2015, j'ai été nommé Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'organe chargé de superviser la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé en août 2015. Cet accord donne au Président de la Commission mixte la possibilité de faire rapport au Conseil à tout moment si la mise en œuvre de l'Accord venait à nécessiter de prendre des mesures correctives. Je me dois d'indiquer que plusieurs mois se sont écoulés depuis la signature de l'Accord et le début des travaux de la Commission mixte, et que les progrès réalisés jusqu'ici dans la mise en œuvre, ainsi que je l'ai déjà signalé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine il y a environ trois semaines, sont limités et accusent du retard par rapport au calendrier précisé dans l'Accord et dans les arrangements convenus par la suite par les parties elles-mêmes.

Malgré ses imperfections, l'Accord est la meilleure chance dont dispose le Soudan du Sud pour recouvrer la paix et la stabilité. Mais sa force est fonction de la volonté politique qui l'accompagne et, sur ce point, la résilience du peuple sud-soudanais continue d'être mise à rude épreuve par les dirigeants du pays. En dépit des promesses répétées des dirigeants de respecter l'Accord, la mise en œuvre rapide n'est pas au rendez-vous. Les parties montrent invariablement qu'il y a encore beaucoup de méfiance et de réticence à surmonter.

Avant de présenter les mesures qui pourraient s'avérer utiles pour accélérer la mise en œuvre, je me dois de signaler les progrès accomplis à ce jour. Premièrement, après plusieurs mois de discussion, une première équipe du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS) est revenue dans la capitale, Djouba, fin décembre 2015, après que la Commission mixte a facilité la définition des conditions de ce retour. Deuxièmement, la Commission mixte ainsi qu'un certain nombre d'autres institutions prévues par l'Accord, notamment la Commission militaire mixte de cessez-le-feu, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et le Comité national de modification de la Constitution, ont commencé à se réunir. Troisièmement, des mesures en faveur de la formation du gouvernement provisoire d'union nationale ont été prises, notamment

la répartition à l'amiable des portefeuilles ministériels du nouveau gouvernement, la nomination *in absentia* de Riek Machar en tant que Premier Vice-Président par le Président Salva Kiir, ainsi que le prévoyait l'Accord, et le début du redéploiement des forces gouvernementales dans des zones situées à au moins 25 kilomètres de la capitale. Enfin et surtout, le cessez-le-feu permanent est largement respecté dans l'ancienne zone de conflit, à savoir la région du Haut-Nil, même si comme les événements survenus récemment à Malakal le démontrent amplement, la violence n'a pas disparu.

Ces réalisations, quoique notables, s'inscrivent toutefois dans un contexte marqué par une montée inquiétante de l'instabilité et de la violence dans d'autres régions du pays, notamment en Équatoria occidental et au Bahr el-Ghazal occidental, qui avaient été largement épargnées par le conflit qui a éclaté à la fin 2013. La liberté d'accès des observateurs du cessez-le-feu est un problème récurrent, le dernier exemple s'étant produit aux abords de la ville de Mundri (Équatoria occidental). S'il y a lieu de se féliciter vivement du net recul de la violence dans les états qui ont été le plus touchés par le conflit, comme les états de l'Unité, du Jongleï et du Haut-Nil, même dans ces régions la situation en matière de sécurité demeure précaire et un revirement politique peut réduire ces timides progrès à néant.

Bien que les violences à grande échelle aient très fortement reculé dans les zones où les combats étaient les plus intenses, des incidents graves continuent de se produire. Tout récemment, les violences qui ont éclaté à Malakal ces deux derniers jours ont fait au moins 18 morts, plusieurs centaines de déplacés et causé des dégâts importants à l'intérieur du camp des Nations Unies destiné à la protection des civils, qui est censé être un sanctuaire. Je déplore ces violences et demande qu'une enquête soit rapidement ouverte pour en établir les responsabilités. J'appelle instamment toutes les factions armées à faire preuve de retenue.

Plus généralement, à l'échelle du pays, les restrictions d'accès et l'insécurité qui règne à certains endroits rendent les interventions humanitaires extraordinairement compliquées et de vastes zones du pays, qu'elles aient été directement ou non touchées par le conflit, demeurent au bord de la catastrophe humanitaire, pour des raisons qui dépendent dans une large mesure des acteurs politiques. Les organismes humanitaires ne sont toujours pas en mesure de prépositionner des fournitures en quantité suffisante avant l'arrivée de la saison des pluies du fait de l'insécurité générale et des restrictions d'accès imposées par les autorités des deux camps. Donc, il ne fait aucun doute que les dirigeants du Soudan du Sud peuvent, s'ils le souhaitent, prendre des mesures pour améliorer les conditions de vie des populations.

J'ai pu me rendre compte de la gravité de la crise lorsque je me suis rendu à Bor, à Malakal et à Bentiu – trois des villes les plus touchées par le conflit. Je tiens à remercier la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) d'avoir facilité mes visites dans ces zones. Dans ces trois villes, j'ai rencontré un grand nombre de déplacés qui se trouvent toujours dans les sites de protection des civils des Nations Unies, mais qui, selon ce que j'ai pu comprendre, ne représentent qu'une fraction de la population touchée par le conflit et la crise qui en a découlé. Deux ans après le début du conflit, très peu de ces déplacés espèrent encore qu'ils pourront regagner leurs foyers et reprendre une vie normale. La raison en est que les progrès politiques ont été extrêmement lents et que les dispositions de l'Accord, en dépit de leur potentiel, ne se sont pas encore concrétisées sur le terrain pour la plupart.

Le principal sujet de préoccupation pour la Commission mixte de suivi et d'évaluation demeure la formation d'un gouvernement provisoire d'union nationale. Ce gouvernement aurait dû être formé en novembre 2015 à la fin de la période pré-transitoire de 90 jours prévue par l'Accord. La nouvelle date qui a été fixée, selon laquelle un gouvernement provisoire d'union nationale devait être mis en place entre le 15 décembre 2015 et le 15 janvier 2016, n'a pas non plus été respectée, tout comme une autre date qui a été fixée ultérieurement pour la formation du nouveau gouvernement, en partie à cause d'un certain nombre de nouveaux obstacles politiques, notamment la création par le Gouvernement actuel de nouvelles frontières administratives au sein du pays.

Le calendrier que j'ai publié en ma qualité de Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation a permis d'accélérer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord dans la deuxième moitié de décembre 2015, et j'espère que l'obstacle posé par ces nouvelles divisions administratives a été levé grâce au dernier communiqué publié le 31 janvier par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à Addis-Abeba. En dépit de ce communiqué de l'IGAD, qui par la suite a été entériné sans conditions par les parties et tous les membres de la Commission mixte de suivi et d'évaluation à Djouba le 2 février, il n'y a toujours pas

de gouvernement provisoire d'union nationale en place jusqu'à présent,.

Je pense que ce nouveau gouvernement sera bientôt mis en place, mais le simple fait de constituer un gouvernement ne permettra pas d'améliorer la situation du jour au lendemain et ne signifie pas nécessairement que la mise en œuvre deviendra plus facile. Le nouveau gouvernement devra s'efforcer de régler, sans tarder, la crise humanitaire, politique, militaire et de développement à laquelle le pays est toujours confronté. En plus de ces dimensions de la crise, la détérioration rapide de la situation économique du Soudan du Sud ces derniers mois constitue un défi supplémentaire.

Par conséquent, la valeur du nouveau gouvernement provisoire sera déterminée à l'aune de ses résultats. Est-ce que le nouveau gouvernement sera engagé en faveur du programme de réforme ambitieux mais nécessaire prévu dans l'Accord? Est-ce que le nouveau gouvernement pourra consolider la paix et gérer efficacement le pays, qui est confronté à une chute de revenus alors que les besoins sont considérables? Est-ce que le nouveau gouvernement honorera ses engagements en matière de respect du principe de responsabilité et de réconciliation – processus qui font cruellement défaut dans le plus jeune pays du monde? En tant que communauté internationale, nous devons rester vigilants pour veiller à ce que le gouvernement provisoire soit non seulement mis en place, mais tienne également les promesses et les engagements énoncés dans l'Accord.

Pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord, il faut continuer à déployer des efforts coordonnés et de haut niveau à l'échelle internationale, comme ceux qui ont conduit à la signature de l'Accord en août 2015. Les parties sud-soudanaises ne doivent pas penser qu'elles peuvent se dérober aux engagements énoncés dans l'Accord, aussi difficiles soient-ils, ou qu'elles peuvent exploiter les divergences de vues au sein de la communauté internationale pour faire avancer des intérêts partisans. Il faudra continuer à exercer des pressions sur les parties, étant donné que de lourdes contraintes subsistent, sur le plan politique et en termes de délais. Le peuple sud-soudanais appelle de ses vœux la paix. Malheureusement, les responsables politiques sud-soudanais brandissent trop souvent la menace du recours à la guerre en cas de différend politique.

L'ONU a un rôle essentiel à jouer, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et de la MINUSS. Je remercie la MINUSS de sa volonté d'apporter son appui au processus de retour du personnel- militaire et civil – du M/APLS dans l'opposition alors que les dispositions transitoires de sécurité pour Djouba commencent à être mises en œuvre. Je remercie l'ONU de son appui aux activités des observateurs du cessez-le-feu qui sont actuellement déployés dans 8 des 10 localités prévues, et qui ont été déployés tout récemment à Yambio et à Aweil, ainsi qu'aux comités militaires mixtes pour la surveillance du cessez-le-feu et aux équipes militaires mixtes pour la surveillance du cessez-le-feu qui seront bientôt formés et seront appelés à jouer un rôle crucial dans la consolidation du cessez-le-feu. J'exhorte l'ONU à continuer à jouer un rôle de premier plan à l'appui de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et de l'Accord.

Je prie le Conseil de sécurité d'envisager de prendre les mesures suivantes à l'appui de l'Accord.

Premièrement, le Conseil doit déclarer sans équivoque que même si l'Accord ne propose pas de solutions à tous les problèmes et ne permet pas la réalisation de tous les objectifs militaires poursuivis par chaque partie, ses dispositions qui reposent sur un compromis sincère méritent d'être appliquées dans l'intérêt de la paix et de la réforme, et qu'il n'est pas question de renégocier les termes de l'Accord.

Deuxièmement, le Conseil doit insister sur la nécessité urgente de mettre en œuvre toutes les dispositions de sécurité nécessaires à la formation d'un gouvernement de transition d'unité nationale, comme l'IGAD et l'Union africaine l'ont déjà demandé. À cet égard, la nuit dernière, j'ai reçu une lettre de M. Riek Machar, chef du M/APLS dans l'opposition, dans laquelle il indique qu'il ne se rendrait à Djouba pour la formation du gouvernement provisoire qu'une fois que 2 910 effectifs militaires et de police du M/APLS dans l'opposition seraient déployés dans la capitale, et 1 200 policiers supplémentaires déployés à Bor, à Malakal et à Bentiu. Cette proposition ne correspond pas à l'approche graduelle pour la mise en œuvre des mesures de sécurité dans la capitale dont il est fait état dans le communiqué de l'IGAD du 31 janvier. Le temps qu'il faudrait pour déployer tous ces effectifs entraînerait de nouveaux retards dans la formation du gouvernement provisoire d'union nationale. Par conséquent, je compte proposer à M. Machar un compromis sur les dispositions de sécurité concernant Djouba, qui permettrait d'assurer adéquatement sa sécurité en vue de son retour et par conséquent, de mettre en place le gouvernement provisoire d'union nationale. Je prie le Conseil

d'approuver les principes qui sous-tendent le plan que j'entends présenter – des dispositions adéquates de sécurité, qui sont graduelles, échelonnées et réalistes.

Troisièmement, vu la fragilité des conditions de sécurité au Soudan du Sud, du risque constant de conflit et l'insécurité persistante, qui menace la fourniture des secours humanitaires, le Conseil doit se montrer déterminé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre de ceux qui cherchent à empêcher la mise en œuvre de l'Accord, et il doit souligner la gravité de la situation à laquelle est confrontée la population soudanaise, dont on estime que la moitié va avoir besoin d'une aide humanitaire pour survivre.

Enfin, si c'est aux Sud-Soudanais qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre des processus vitaux dans les domaines économique, humanitaire et de la justice transitionnelle, l'ONU doit leur venir en aide dans certains cas, notamment en fournissant un appui à l'Union africaine, qui est chargée de créer l'organe judiciaire mixte indépendant, le tribunal mixte pour le Soudan du Sud, et à la Commission vérité, réconciliation et apaisement qui doit être créée par le Gouvernement provisoire d'union nationale.

Comme je l'ai déjà dit, l'Accord a un fort potentiel. Toutefois, si nous voulons réaliser ce potentiel, nous ne devons pas perdre plus de temps, et le rythme de la mise en œuvre doit s'accélérer. Il est crucial de recentrer l'attention des parties sur la mise en œuvre et de montrer que les conséquences d'un échec dépasseraient largement le champ des décideurs.

Je remercie le Conseil de sécurité de m'avoir invité à prendre la parole et de maintenir son attention sur la situation au Soudan du Sud.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mogae de son exposé instructif.

Je donne maintenant la parole à M. Soumaré.

M. Soumaré (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de faire au Conseil de sécurité le point de la situation au Soudan du Sud. Étant donné que le Conseil a déjà entendu l'exposé de M. Mogae et entendra dans quelques minutes un exposé du Sous-Secrétaire général Šimonović, je vais axer mes remarques sur les principales évolutions opérationnelles au Soudan du Sud et sur les efforts que déploie la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour s'acquitter de son mandat.

Je tiens tout d'abord à exprimer la préoccupation de la Mission en ce qui concerne la flambée de violence sur notre site de protection des civils à Malakal, qui a causé des pertes civiles. Je tiens à souligner que l'ONU condamne fermement toute atteinte portée par les éléments armés au caractère civil de nos sites de protection. En ce moment même, le personnel en uniforme de la MINUSS est en train de mettre en place des mesures énergiques pour renforcer la sécurité physique à l'intérieur et à l'extérieur du site, et les partenaires humanitaires sont en train de relancer la fourniture de services essentiels. D'autre part, nous collaborons à tous les niveaux avec le Gouvernement, l'opposition et les forces de sécurité nationales, ainsi qu'avec les communautés, afin d'éliminer les causes profondes de la violence et d'éviter sa réapparition. Malheureusement, la violence entre civils, qui est compliquée par la présence d'éléments armés, reste très présente sur ces sites et souligne combien il est difficile pour la Mission d'assurer leur viabilité.

La violence continue de faire rage dans de nombreuses régions du pays, y compris des zones qui étaient auparavant relativement calmes. Une préoccupation particulière est suscitée par la détérioration des conditions de sécurité dans le Bahr el-Ghazal occidental, en particulier à Wau, qui ne cessent d'empirer depuis 48 heures. Les combats entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et les groupes armés organisés dans la région continuent de faire peser une menace sur les civils et ont provoqué un afflux massif de déplacés vers Wau. Dans le même temps, les mesures prises par l'APLS pour arrêter et affronter les groupes armés dans l'Équatoria occidental en décembre et janvier ont provoqué des déplacements massifs de population. Ainsi, au plus fort des déplacements, pas moins de 7 500 personnes déplacées ont cherché refuge dans les locaux d'une organisation non gouvernementale internationale, près de la base de la MINUSS à Yambio.

Ailleurs, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2016/138), la montée de la violence intercommunautaire dans le Jongleï, le Ouarab et les Lacs reste une source de préoccupation. Dans le Jongleï, les dernières semaines ont également été marquées par la reprise des affrontements intercommunautaires entre les Lou et les Murle. Pendant ce temps, une lutte de pouvoir au sein de la communauté Murle a provoqué un des affrontements, en particulier dans la zone de Pibor.

Face à une telle évolution des dynamiques du conflit, la Mission a adopté une position plus souple en

matière de protection des civils touchés par la violence. La MINUSS s'emploie à projeter une présence physique loin de ses bases de Bentiu, Bor, Djouba, Malakal et Wau en effectuant des patrouilles de longue durée et en mettant en place des bases opérationnelles temporaires dans les zones où l'insécurité est importante. Elle a notamment créé à Leer et à Mundri des bases opérationnelles temporaires, qui ont permis, en sus du déploiement d'une compagnie supplémentaire à Yambio, de renforcer la présence de la Mission dans l'Équatoria occidental. Dans la région du Haut-Nil, la Mission prévoit de déployer une présence militaire régulière sur la rive occidentale du Nil, ainsi qu'à l'intérieur de Malakal, afin de créer des conditions qui permettront aux personnes déplacées de quitter volontairement le site de protection de Malakal. Pour renforcer la sécurité physique à Djouba, la force a tenté d'instituer une présence permanente en vue de protéger les civils et le personnel des Nations Unies. Cependant, les patrouilles de nuit à l'intérieur de la ville sont limitées par l'APLS.

À cause de la violence qui se poursuit, les besoins humanitaires continuent d'augmenter. Selon les estimations, 6,1 millions de personnes au Soudan du Sud ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence du fait des multiples menaces, notamment le conflit armé et la violence intercommunautaire, le déclin économique, les maladies et les chocs climatiques. L'insécurité et le mauvais état des routes limitent également la capacité de l'ONU à prépositionner des fournitures humanitaires avant que les routes deviennent impraticables durant la saison des pluies.

En dépit de la nécessité urgente de répondre à ces besoins, la Mission et ses partenaires humanitaires restent confrontés à d'importantes contraintes opérationnelles, notamment du fait de restrictions fréquentes à la liberté de circulation de leur personnel, ou du fait d'autres violations de l'accord sur le statut des forces entre la Mission et le Gouvernement, que nous signalons régulièrement au Conseil et à nos homologues au sein du Gouvernement.

Ces problèmes montrent qu'il est urgent de faire avancer la mise en œuvre de l'accord de paix. À cette fin, Mme Løj, la Représentante spéciale du Secrétaire général, use de ses bons offices pour appuyer l'action de M. Mogae, le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, et collaborer avec les parties à la création d'institutions de transition. Elle convoque régulièrement une réunion des partenaires internationaux et amis du Soudan du Sud pour consolider l'appui aux efforts de la Commission mixte, ce qui est essentiel, comme vient de le souligner le Président Mogae dans son exposé. La MINUSS est également membre du groupe des partenaires de la Commission mixte, chargé de renforcer la contribution des membres régionaux et internationaux de la Commission mixte. Le 18 février, le groupe a manifesté son plein appui aux décisions de la Commission mixte, tout en appelant les parties à accorder un accès sans entrave aux acteurs humanitaires et aux observateurs du cessez-le-feu.

Sur le plan opérationnel, la MINUSS appuie les huit équipes de suivi et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, et elle est favorable au déploiement d'équipes supplémentaires dans d'autres zones critiques.

Si les parties sont encore en phase de planification pour ce qui concerne l'établissement du Centre d'opérations conjoint et de la Police mixte intégrée, la MINUSS a dessiné les contours d'un régime de formation préliminaire qui pourra être mis en œuvre dès que la Police mixte intégrée sera opérationnelle.

Comme l'a dit le Président Mogae, il est de la plus haute importance que les parties progressent sur la voie de la formation du gouvernement provisoire d'union nationale. Néanmoins, nous ne devons pas oublier que sa formation n'est que la première de nombreuses étapes imbriquées qui aboutiront à l'application intégrale de l'accord de paix. Une fois le Gouvernement provisoire constitué, il devra être doté des pouvoirs nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des institutions de transition.

Par-dessus tout, le gouvernement provisoire devra s'employer à mettre fin aux violences persistantes qui continuent d'entraîner le déplacement et les souffrances des civils, tout en perturbant l'acheminement d'une assistance humanitaire critique au peuple sud-soudanais. Le gouvernement provisoire devra également prendre des mesures urgentes pour atténuer les effets du déclin économique qui, en plus d'une grave insécurité alimentaire, a poussé des dizaines de milliers de personnes vulnérables au bord de la catastrophe humanitaire. Seule l'application pleine et entière de l'accord de paix, qui recèle des dividendes de paix manifestes pour le peuple sud-soudanais, aidera à restaurer la stabilité dans le pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Soumaré de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Šimonović.

M. Šimonović (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir convié à faire aux membres du Conseil de sécurité le point de la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud.

Lorsque l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud a été signé, en août 2015, il a été largement accueilli avec la conviction optimiste que les parties au conflit respecteraient la déclaration de cessez-le-feu permanent et mettraient un terme à leurs attaques contre la population civile. Des mesures modestes mais opportunes ont été prises pour appliquer l'accord de paix, avec l'appui crucial de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la communauté internationale. Toutefois, la rhétorique conciliante véhiculée par les acteurs du Gouvernement et de l'opposition a fait oublier que les parties au conflit continuent d'attaquer, de tuer, d'enlever, de violer, de détenir de manière arbitraire et de déplacer de force les populations civiles, ainsi que de piller et détruire leurs biens.

Depuis six mois que l'accord de paix a été signé, une politique de terre brûlée continue d'être appliquée, dans le cadre de laquelle des civils sont brûlés vifs dans leurs foyers, leur bétail est volé et leurs moyens de subsistance sont détruits. Dans la région du Haut-Nil, les forces gouvernementales ont systématiquement rasé des villages entiers, dans le but, semble-t-il délibéré, de priver tous ceux qui sont perçus comme des partisans de l'opposition de tout moyen de survie, les contraignant ainsi au déplacement.

Les attaques contre les civils sont d'une violence insoutenable. Dans le comté de Leer, dans l'État de l'Unité, une survivante a dit à notre personnel que son village avait été attaqué à la fin du mois d'octobre par un groupe formé de soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan et de jeunes armés. Elle nous a décrit comment les attaquants avaient tué son mari à l'arme à feu et avaient enfermé son grand-père dans un local de rangement avant de le brûler vif.

Les violations des droits de l'enfant et les actes de violence sexuelle en conflit demeurent généralisés, alors même que les parties au conflit se sont engagées par écrit à y mettre un terme et à les prévenir. Une femme nous a décrit comment, au cours d'une attaque perpétrée dans le comté de Koch, des soldats ont tué son mari puis l'ont attachée à un arbre et l'ont forcée à regarder sa fille de 15 ans être violée par au moins 10 soldats. Selon les estimations de l'UNICEF, quelque 16 000 enfants ont été recrutés et utilisés par toutes les parties depuis le début du conflit, dont plus de 400 pour le seul dernier trimestre de 2015.

La violence dans les États de l'Unité et du Haut-Nil a heureusement diminué, mais de nouveaux théâtres de violence apparaissent dans des zones jusqu'alors peu touchées par des affrontements directs, notamment dans les États de l'Équatoria. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a reçu des signalements de meurtres, d'actes de violence sexuelle et sexiste et de destruction et de pillage des biens des civils. Ces derniers mois, des allégations de détention illégale et prolongée, de mauvais traitements et d'assassinats extrajudiciaires de civils ont été documentées, en particulier dans l'État de l'Équatoria occidental. Un nombre croissant de groupes armés sont apparus en réaction à l'approche hautement militarisée adoptée par le Gouvernement face à l'insécurité. Vu l'extension du conflit armé dans toutes les régions du pays et la création de groupes armés locaux qui se battent contre les troupes gouvernementales, le Soudan du Sud est confronté à un risque de fragmentation et violations des droits de l'homme connexes.

Si la violence liée au conflit reste une grave source de préoccupation, les atteintes aux droits de l'homme surviennent dans tout le pays. Comme la MINUSS l'a établi récemment dans un rapport consacré à la situation des droits de l'homme, la liberté d'expression et de contestation a été considérablement réduite. Plusieurs journaux et stations de radio ont été fermés pour avoir traité de sujets jugés trop critiques à l'égard du Gouvernement ou, dans le cas du journal *Al Rai*, parce que l'un des membres de son conseil d'administration aurait récemment rejoint le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition.

Les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes sont également l'objet d'intimidation, de harcèlement, d'attaques et détentions. À la fin décembre 2015, l'on a signalé l'arrestation d'un journaliste du journal *El Tabeer* après la publication d'un article qu'il avait rédigé, dans lequel il critiquait la politique économique du Gouvernement. En 2015, sept journalistes ont été tués par des tireurs non identifiés. Cette tendance délibérée à faire systématiquement taire les voix dissidentes contribue gravement à l'évaporation de l'espace démocratique et porte un coup à la réalisation d'une paix durable.

Divers rapports ont conclu à plusieurs reprises qu'il était raisonnable et justifié de penser que des violations graves du droit international des droits de l'homme et

du droit international humanitaire, ainsi que des crimes d'envergure internationale avaient été commis par les parties au conflit. Parmi ces documents figurent des rapports de la MINUSS, le rapport de la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud et le rapport du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015).

Pourtant, aucune mesure n'a été prise. Les auteurs de ces violations n'ont pas eu à en répondre. Le Soudan du Sud a une longue histoire de pardon et d'amnisties, et ce, même pour les crimes les plus graves. Pour rompre ce cycle d'impunité qui prévaut depuis longtemps et pour prévenir les violations futures du droit international des droits de l'homme, nous devons veiller à ce que les mécanismes de justice transitionnelle décrits de façon succincte dans l'accord de paix soient appliqués. Une impunité quasi totale jusqu'ici a contribué aux incidents tels que les récents actes de destruction, meurtre, mutilation, incendie et pillage observés sur le site de protection des civils de la MINUSS à Malakal. La responsabilisation est facteur de prévention.

Le Chapitre V de l'Accord sur le règlement du conflit contient des dispositions prévoyant la création d'une commission Vérité, réconciliation et apaisement, d'un tribunal hybride pour le Soudan du Sud, et d'une autorité chargée des indemnisations et des réparations. La création de ces mécanismes conformément aux normes et critères internationaux est cruciale pour instaurer une paix durable. Mais leur mise en place se heurte à des difficultés de très grande envergure. Les ressources nécessaires sont considérables et exigeront que la communauté internationale leur consacre son attention et ses fonds pendant une longue période. Une fois créé, le tribunal hybride indépendant ne pourra poursuivre que les responsables de plus haut rang accusés de violations et abus des droits de l'homme. Cela étant, de nombreux autres auteurs de violations devront être traduits en justice dans les juridictions sud-soudanaises, lesquelles n'ont pas actuellement la capacité nécessaire pour mener de tels procès.

Pour terminer, je voudrais faire trois recommandations. Premièrement, je demande instamment aux parties sud-soudanaises au conflit de cesser immédiatement toutes les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les parties au conflit doivent respecter et mettre en œuvre les engagements qu'elles ont pris de cesser les hostilités, de prévenir la violence sexuelle liée au conflit et de mettre un terme aux violations des droits de l'enfant. L'Accord sur le règlement du conflit doit être appliqué dans la lettre et dans l'esprit, en temps voulu. Les dirigeants civils et militaires ont au titre du droit international humanitaire, en leur qualité de supérieurs hiérarchiques, la responsabilité d'empêcher les violations et de les sanctionner, lorsqu'elles se produisent, faute de quoi ils en porteront la responsabilité.

Deuxièmement, je prie instamment les membres du Conseil de sécurité et les dirigeants des pays de la région de continuer à dialoguer avec les parties au conflit sur ce point. On ne saurait tolérer que les dirigeants fassent des déclarations à Djouba, alors que les hostilités et les attaques contre la population civile se poursuivent et s'intensifient dans l'ensemble du pays. Non seulement le Soudan du Sud est au bord de l'éclatement, mais encore le conflit constitue une grave menace pour la stabilité de la région tout entière.

Et troisièmement, j'exhorte les membres du Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à soutenir, notamment financièrement, la création des mécanismes de justice transitionnelle énoncés dans l'accord de paix. L'Organisation des Nations Unies doit apporter tout l'appui nécessaire à l'Union africaine et au gouvernement provisoire d'union nationale, une fois qu'il sera en place, pour faire en sorte que le cycle de l'impunité soit rompu et la justice rendue.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Seck.

M. Seck (Sénégal) : J'ai l'honneur de présenter cet exposé aux membres du Conseil en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. J'exposerai les principales conclusions et recommandations énoncées dans le rapport final du Groupe d'experts que celui-ci a présentées au Comité le 14 janvier, ainsi que les résultats de l'examen de ces conclusions et recommandations par les membres du Comité eux-mêmes. J'évoquerai aussi brièvement les débats qui ont eu lieu le 12 février sur le rapport du Groupe d'experts ainsi que sur l'état de l'application des sanctions au cours de la troisième réunion officielle du Comité tenue avec les représentants du Soudan du Sud et des États de la région.

Dans son rapport final, qui avait été communiqué au Comité le 24 décembre, ainsi que dans l'exposé par lequel il a présenté ce rapport au Comité le 14 janvier, le Groupe d'experts a donné un aperçu des conditions

de sécurité, du processus politique et de la situation humanitaire; autant de points que j'évoquerai brièvement. Il a également décrit dans le détail la chaîne de commandement et de contrôle au sein du Gouvernement et au sein de l'opposition, élément sur lequel il fonde ses conclusions pour établir la responsabilité de chaque commandement pour les actes et politiques qui, aux yeux du Conseil, constituent des motifs de désignation.

Premièrement, s'agissant des conditions actuelles de sécurité, à la mi-décembre 2015, le rapport final du Groupe d'experts a indiqué que l'Accord sur le règlement du conflit signé en août 2015 n'avait pas permis de mettre un terme à la violence. Les deux parties violaient constamment le cessez-le-feu permanent prévu par l'accord de paix, la violence ayant atteint un niveau particulièrement élevé dans les États de l'Unité et de l'Équatoria occidental. À la mi-janvier 2016, le Groupe d'experts a observé que, même si une certaine accalmie avait été notée dans certaines régions, y compris dans le Haut-Nil, la violence entre les forces communales et l'Armée populaire de libération du Soudan s'était intensifiée dans l'État de l'Équatoria occidental et la situation s'était embrasée dans d'autres régions, notamment dans l'ouest du Bahr el-Ghazal.

Selon le Groupe d'experts, les deux parties avaient continué d'acquérir des armes et du matériel militaire, même après la signature de l'accord de paix et en dépit de l'aggravation de la crise humanitaire, des pressions économiques considérables et de la baisse importante des recettes publiques.

Deuxièmement, s'agissant du processus politique, le rapport final du Groupe d'experts à la mi-décembre a souligné que les progrès accomplis en vue de la création d'un gouvernement provisoire d'union nationale avaient été infimes. Selon lui, même les timides mesures prises par les parties pour appliquer l'accord de paix d'août 2015 avaient été annulées par un certain nombre de facteurs néfastes, notamment l'absence d'un cessez-le-feu, l'intensification de la violence intercommunale dans certaines régions, l'absence de progrès vérifiables en ce qui concerne la démilitarisation de Djouba et la décision du Gouvernement de créer 28 nouveaux États dans le pays, bien que le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'ancien Président botswanais, Festus Mogae, que nous venons d'entendre, lui ait demandé de ne pas poursuivre la restructuration du pays. Pour ces raisons et d'autres, le Groupe d'experts dit n'avoir aucune raison de croire que le Gouvernement ou l'opposition soit, dans une optique stratégique, réellement attaché à la paix.

Troisièmement, s'agissant de la situation humanitaire, le Groupe d'experts a souligné que la guerre sans merci que se menaient les parties avait engendré une catastrophe humanitaire qui ne faisait qu'empirer. Plus de 2,3 millions de personnes, soit un cinquième de la population, avaient été déplacées depuis décembre 2013. Plus de 3,9 millions de personnes sont en situation de grave insécurité alimentaire, et l'obstruction faite à l'acheminement de l'aide humanitaire reste systématique et généralisée. Les opérations de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud – nous venons d'entendre M. Soumaré – avaient été gravement limitées en raison des mesures d'obstruction prises constamment par les parties, dont au moins 450 violations de l'accord sur le statut des forces attribuées au Gouvernement et plusieurs dizaines d'autres actes équivalents commis par des groupes d'opposition depuis mars 2015. Le Groupe d'experts a également indiqué que 43 agents humanitaires avaient été tués depuis le début de la guerre fin 2013.

Quatrièmement, le Groupe d'experts a fondé ses enquêtes visant à déterminer la responsabilité du supérieur hiérarchique sur la définition figurant dans le Protocole I additionnel aux Conventions de Genève, auquel le Soudan du Sud est partie. La définition précise que la responsabilité du supérieur hiérarchique non seulement couvre la planification et l'exécution des violations, mais s'étend aussi au fait de n'avoir pas empêché ou sanctionné les actes en question lorsque le commandant savait, ou avait des raisons de savoir, que ses subordonnés avaient commis ou pouvaient probablement commettre de tels actes.

Le Groupe d'experts a indiqué qu'en enquêtant sur les actes que le Conseil de sécurité a définis dans sa résolution 2206 (2015) comme justifiant l'imposition de sanctions – tels que les actes ayant pour but d'étendre ou de prolonger le conflit, les violations des accords de cessation des hostilités, les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, les attaques délibérées perpétrées contre les civils et contre les missions et le personnel des Nations Unies, il avait axé son attention sur ceux qui planifiaient ou supervisaient les principales opérations militaires, en l'occurrence les personnes qui exerçaient une responsabilité stratégique et opérationnelle sur les forces militaires.

Ce faisant, le Groupe d'experts a insisté sur le fait que ceux qui planifiaient ou supervisaient les principales opérations militaires auraient certes pu n'avoir pas ordonné chacune des violations des droits de l'homme, mais que cela ne les déchargeait pas pour autant de leur responsabilité au titre de la norme de responsabilité du supérieur hiérarchique acceptée sur le plan international, et ce, d'autant plus que ces violations étaient systématiquement et continuellement perpétrées et qu'aucune mesure n'était prise pour enquêter à leur sujet ou en sanctionner les auteurs. Le Groupe d'experts a établi que les opérations militaires complexes menées sur plusieurs fronts dans l'État de l'Unité et ailleurs n'auraient pu l'avoir été sans une planification minutieuse – en particulier de la logistique – à partir du quartier général de Djouba et sans l'approbation des plus hautes autorités gouvernementales. Il a également indiqué qu'aucun des commandants sous la supervision desquels ces violations des droits de l'homme étaient commises n'avait fait l'objet d'une enquête ni n'a été sanctionné par le Gouvernement. Il a indiqué également que ses conclusions relatives à la nature de la violence pendant la guerre et à la responsabilité de cette violence perpétrée par les deux parties allaient dans le même sens que celles de la Commission d'enquête de l'Union africaine.

En ce qui concerne les quatre recommandations formulées par le Groupe d'experts, il a proposé, dans sa première recommandation, qu'en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil, à savoir une paix durable et sans exclusive au Soudan du Sud, le Comité désigne les décideurs de haut niveau qui sont responsables des activités et des politiques menaçant la paix, la sécurité et la stabilité du pays et qui ont les moyens, du fait de leur pouvoir et de leur influence, de changer le cours de la guerre. À cet égard, il a transmis au Comité, le 12 janvier, une annexe confidentielle contenant le nom de quatre personnes. Lors de son intervention du 14 janvier, le Coordonnateur a indiqué qu'il existait des éléments de preuve clairs et convaincants attestant que la plupart des actes de violence commis pendant la guerre avaient été perpétrés sous la direction ou à la connaissance de responsables placés au plus haut niveau du Gouvernement et de l'opposition.

Dans sa deuxième recommandation, le Groupe d'experts a réitéré la proposition formulée dans son rapport d'activité tendant à ce que le Conseil impose au Soudan du Sud un embargo général sur les armes. Il a estimé qu'un tel embargo n'était pas une mesure punitive mais, en fait, un élément essentiel à la stabilisation des conditions de sécurité dans le pays et que la levée de cet embargo pouvait donc être liée aux progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un tel accord, l'objectif étant d'inciter les parties à œuvrer dans ce sens.

Dans sa troisième recommandation, le Groupe d'experts a suggéré que le Comité demande aux entreprises privées qui mènent des activités commerciales au Soudan du Sud, en particulier dans les secteurs du pétrole et des ressources naturelles, de se conformer aux principes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives ainsi qu'au Guide sur le devoir de diligence élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques afin de favoriser l'application des dispositions du chapitre IV de l'accord de paix d'août 2015, en particulier les dispositions qui concernent la transparence. Il a indiqué, dans sa réponse aux questions qui lui avaient été posées lors de la présentation du rapport, que certains acteurs opérant dans le secteur pétrolier au Soudan du Sud accordaient déjà l'attention voulue à ces directives dans d'autres pays.

Dans sa quatrième et dernière recommandation, le Groupe d'experts a proposé au Comité d'inviter tous les acteurs humanitaires participant au mécanisme de surveillance et de communication de l'information et au Système de gestion de l'information sur la violence sexiste au Soudan du Sud à collaborer avec lui afin d'identifier les auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le débat qui a eu lieu à l'occasion de l'examen des conclusions du rapport du Groupe d'experts par le Comité le 14 janvier a été franc. Le Groupe d'experts a écouté les nombreuses observations qui ont été formulées et a répondu à plusieurs questions, notamment celles concernant ses quatre recommandations. En ce qui concerne l'examen par le Comité des mesures proposées au sujet de ces recommandations, dont trois lui étaient adressées, aucun consensus n'a pu être dégagé au sein du Comité.

Comme je l'ai indiqué brièvement au titre des questions diverses au cours des consultations menées par le Comité le 14 janvier, le Comité a l'intention de se rendre au Soudan du Sud et dans plusieurs États de la région durant les premiers mois de cette année. Je communiquerai les détails de cette tournée aux membres du Comité en temps voulu.

Enfin, pendant les consultations menées le 14 janvier, il a également été fait part de mon intention

de convoquer une réunion officielle du Comité avec les représentants du Soudan du Sud et des États de la région au sujet du rapport final du Groupe d'experts. Pendant cette réunion, qui s'est tenue 12 février, les membres du Comité ont souligné qu'il importait que le Soudan du Sud et les États de la région appliquent les mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs imposées par le Conseil de sécurité contre six personnes depuis le 1er juillet 2015. Pour leur part, les délégations invitées ont donné leur avis sur les conclusions et recommandations figurant dans le rapport final.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Seck de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malok (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole au Conseil ce mois, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en février et, bien que le mois soit plutôt avancé, je vous assure de l'entière coopération de notre délégation. Je vous remercie également, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, de me donner la possibilité de prendre la parole devant vous sur cette question d'une importance capitale pour mon pays.

Compte tenu des préoccupations du Conseil concernant la situation de crise dans mon pays, je tiens à réaffirmer que le Gouvernement de la République du Soudan du Sud est résolument déterminé à mettre en œuvre l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud dans son intégralité. Cette volonté a été démontrée par la constitution et la mise en œuvre des différents comités prévus dans l'Accord, notamment la Commission militaire mixte de cessez-le-feu, le Comité national de modification de la Constitution, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, et l'examen stratégique des questions de défense et de sécurité. Cela annonce clairement la bonne mise en œuvre de l'accord de paix. Ces entités ont progressivement entrepris de faire ce pour quoi elles ont été créées et leurs travaux sont déterminants pour la mise en œuvre de l'Accord.

Le 11 février 2016, le Président de la République du Soudan du Sud, S. E. M. Salva Kiir Mayardit, a nommé M. Riek Machar, le chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) et S. E. James Wani Igga, Premier Vice-Président et Vice-Président, respectivement. M. Wani Igga a prêté serment le 12 février et a officiellement commencé à exercer ses nouvelles fonctions de Vice-Président. Comme les membres du Conseil le savent déjà, le Président Salva Kiir Mayardit a nommé 50 membres supplémentaires du Parlement proposés par les représentants du M/APLS dans l'opposition pour siéger à l'Assemblée législative nationale de transition. Les parties ont également décidé de la répartition des portefeuilles des ministres et vice-ministres du gouvernement provisoire d'union nationale qui sera formé. Le Président Kiir a déjà nommé les personnes qui occuperont les postes accordés au Gouvernement et il est prêt à former le gouvernement provisoire d'union nationale dès que le M/APLS dans l'opposition et les autres partis politiques auront soumis le nom des personnes qu'ils ont désignées.

Le retour de M. Riek Machar Teny à Djouba, où l'y attendent ses nouvelles fonctions, inaugurera un nouveau chapitre dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. En conséquence, nous demandons au Conseil de sécurité et au Secrétaire général d'utiliser leurs bons offices pour engager M. Riek Machar à retourner à Djouba pour la formation immédiate du gouvernement provisoire d'union nationale.

Les dispositions de sécurité exigées par l'accord de paix en vue de la démilitarisation de la capitale ont été unilatéralement mises sur pied par le Gouvernement et aujourd'hui, le commandement de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) a suivi le mouvement à l'aide du système GPS et commencé à déplacer ses forces vers les nouveaux sites prévus dans un rayon de 25 kilomètres. Nous appelons la communauté internationale à apporter son appui en vue de la mise en place de nouvelles casernes militaires à l'extérieur de Djouba. La Police nationale sud-soudanaise a également mis la dernière main à la liste de son personnel pour l'Unité mixte intégrée de police. La direction de la Police nationale sud-soudanaise attend donc ses homologues du M/APLS dans l'opposition pour parachever la formation de l'Unité et le Centre d'opérations conjoint. L'appui de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, par conséquent, est nécessaire pour la mise en place effective de la fonction de police mixte intégrée.

Le 13 février, le commandement conjoint de l'APLS et du M/APLS dans l'opposition a inspecté les emplacements où les gardes du corps de M. Riek Machar doivent établir leurs quartiers. Les dispositions de sécurité prévoient également l'envoi à Djouba des

coordonnées de M. Riek Machar Teny dans le cadre des mesures de sécurité avant qu'il y retourne. Pour le détail du dispositif logistique d'une force aussi considérable, l'assistance de la communauté internationale va également s'avérer nécessaire. La sécurité dans le pays s'est nettement améliorée, bien que nous connaissions encore des conditions d'insécurité dans les États de Mundri et Gbudwe du fait d'éléments des Archers. J'aurais aimé disposer d'assez de temps pour entrer dans les détails de la situation dans ces États.

L'ensemble de l'Équatoria occidental fait figure d'État phare sur le plan de la paix au Sud-Soudan depuis 27 ans, après avoir été la première région à être libérée par les vaillantes forces de l'APLS. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui ne tient pas à l'échec de la politique, ni, d'ailleurs, à un manque d'autorité au niveau de la direction, mais c'est un prolongement de ce à quoi le monde est confronté. Les changements climatiques sont une réalité et leurs effets négatifs donnent ce que nous constatons aujourd'hui dans mon pays. Notre gouvernement a participé activement à la fois à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, à Sendai, et à la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris, non pas à cause de la part jouée par nos industries dans les émissions de carbone, puisque nous n'en avons aucune, mais en raison des risques auxquels nous devons faire face.

Aujourd'hui, les pasteurs dinka ne peuvent pas faire paître leur bétail dans leurs pâturages traditionnels parce qu'ils ne disposent pas d'assez d'eau et d'herbages, par opposition à la situation qu'ils connaissaient auparavant. Cela les oblige à chercher vers le sud où ils peuvent trouver de l'eau et de l'herbe saine pour leurs animaux. Les lieux de pâturage et sources d'eau qu'ils ont trouvés sont principalement habités par des agriculteurs. Ce sont les causes de ce que nous voyons à l'œuvre dans les États de Gbudwe et Mundri. Le Gouvernement va rétablir la paix dans la région et la vie retournera à la normale.

Il est bien connu que le socle de l'économie de la République du Soudan du Sud repose principalement sur les recettes pétrolières. Par conséquent, la baisse des cours mondiaux du pétrole s'est répercutée sur les recettes locales au Soudan du Sud. Cet état de fait, qui s'ajoute au conflit qui a ravagé le pays pendant les trois dernières années, a conduit à une situation critique. Néanmoins, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2016/138), le Gouvernement a mis en place un certain nombre de réformes qui visent à améliorer la situation économique du pays sur le long terme.

Le Gouvernement a en outre engagé des négociations avec le Gouvernement de la République du Soudan sur les clauses de l'accord signé le 22 septembre 2012 entre le président Salva Kiir Mayardit et le Président Omar Hassan Ahmad Al-Bashir sur la question, spécifiquement, des frais facturés pour le transport du pétrole par l'oléoduc soudanais. Le Président Al-Bashir a accepté et le Ministre du pétrole de la République du Soudan s'est rendu à Djouba pour s'entretenir avec son homologue sud-soudanais. Afin de continuer d'améliorer la situation économique dans le Sud-Soudan, le Gouvernement de la République du Soudan a accepté d'ouvrir sa frontière et de permettre la libre circulation des biens et des personnes entre nos deux pays voisins.

La situation humanitaire dans mon pays ne pourra s'améliorer que lorsque nous appliquerons intégralement l'accord de paix, ce qui permettra aux personnes déplacées de rentrer chez elles et de reprendre le cours de leur vie. La nouvelle loi promulguée en République du Soudan du Sud relativement aux organisations non gouvernementales a donné au Gouvernement les outils nécessaires pour restructurer les modes de gestion et d'exécution des affaires humanitaires. Nous appelons toutes les parties prenantes à se joindre aux efforts du Gouvernement, dans l'exercice de sa responsabilité souveraine, en l'aidant à assurer la bonne gouvernance des activités humanitaires conformément à la nouvelle loi.

Le 12 février, ma délégation a été invitée par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud et les pays régionaux voisins de la République du Soudan du Sud à discuter de l'état de la mise en œuvre du régime de sanctions. Comme nous l'avons dit à cette occasion au Comité – et je tiens à réitérer cette position une fois de plus devant le Conseil aujourd'hui –, je suis convaincu que ce dont a besoin la République du Soudan du Sud c'est d'aide, et non de sanctions, afin de régler le conflit qu'elle traverse. Des sanctions ne peuvent que compliquer encore une situation déjà compliquée et accentuer le choc subi.

Nous devrions plutôt concentrer nos efforts sur la mise en œuvre de l'accord de paix, qui est le meilleur moyen de favoriser la coexistence pacifique au sein de la population de la République du Soudan du Sud. La

communauté internationale peut utiliser des moyens plus constructifs et plus productifs que les sanctions pour amener les parties à coopérer. Le Gouvernement est déçu que l'on projette des sanctions, au lieu d'adopter des mesures de nature à encourager les parties à coopérer avec la communauté internationale en faveur de la paix. L'imposition de sanctions en ce moment crucial de l'histoire du Soudan du Sud ne fera que durcir les positions et encourager la confrontation, mais surtout, elle fera des ravages dans l'économie, accroîtra les pressions économiques et infligera des difficultés supplémentaires à une population qui souffre déjà et qui est aux abois. Je demande au Conseil de sécurité de ne pas adopter les quatre recommandations présentées au Conseil par le Groupe d'experts. Ces recommandations, si elles sont adoptées, mettront à mal les jalons que nous avons franchis jusqu'à présent.

Je voudrais, pour conclure, réitérer la position de mon gouvernement au sujet de la mise en œuvre de l'accord de paix, dans sa lettre et dans son esprit. Nous demandons au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de soutenir réellement la mise en œuvre de l'accord de paix, de manière plus positive sur les plans à la fois financier et moral.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 20.